

# Les Amis des Monastères

**N° 136 - OCTOBRE 2003 - TRIMESTRIEL - 4 €**



*L'Ordre des Chartreux*

# la Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

- Publication trimestrielle présentant :
- un éditorial de spiritualité ;
  - des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
  - des chroniques fiscales et juridiques ;
  - des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

**"FONDATION DES MONASTERES"**

**83/85, rue Dutot**

**75015 PARIS**

**Tél. 01 45 31 02 02**

**Fax 01 45 31 02 10**

**E-mail : [fondationdesmonasteres@wanadoo.fr](mailto:fondationdesmonasteres@wanadoo.fr)**

**[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)**

**CCP 3 041 212 F LA SOURCE**

# les Amis des Monastères

revue trimestrielle

Photo de couverture :

*le monastère de la  
Grande Chartreuse  
sous la neige*

© 2003 – Ordre des Chartreux

## LES AMIS DES MONASTERES

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :  
n° 03-226 - octobre 2003

Commission paritaire :  
N° 1007 G 82214 du  
10 octobre 2002

Directeur de la publication :  
Mère Myriam Fontaine

Rédaction :  
Tél. : ..... 01 45 31 02 02  
Fax : ..... 01 45 31 02 10

Impression :  
Atelier Claire Joie  
Monastère des Clarisses  
38344 Voreppe CEDEX  
Tél. Mon. : ..... 04 76 50 26 03  
Numéris : ..... 04 76 50 87 52  
Fax : ..... 04 76 50 17 17  
E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

### N° 136 – octobre 2003

Éditorial : L'Ordre des Chartreux. <i>Frère Marcellin THEEUWES</i> .....	5
La tradition cartusienne. <i>M<sup>me</sup> le Doyen NABERT</i> .....	7
Moines et moniales de l'Ordre Chartreux .....	27
Chronique Juridique - <i>Nouvelles dispositions fiscales en faveur des associations et fondations</i> <i>Pierre AVIGNON</i> .....	35
- <i>Création d'un chèque-emploi associatif</i> <i>Père Achille MESTRE</i> .....	39
Recensions .....	40
Annonces .....	45

## Éditorial

*À la racine d'un appel à la solitude, se situe l'attrait et le pressentiment que la voie du désert mène à une découverte de Dieu capable de répondre à la soif profonde que l'âme éprouve de Le connaître.*

*Deux expressions que nous trouvons dès les débuts inscrits dans notre tradition spirituelle le disent fort bien : Purifié par la patience, nourri et fortifié par la méditation assidue de l'Écriture, introduit par la grâce du Saint Esprit dans les profondeurs de son cœur, (le solitaire) pourra désormais, **non seulement servir Dieu, mais adhérer à lui** (Stat. Cart. 1.3.2). Le mot "adhérer" dit bien cette proximité de Dieu que le cœur de l'homme désire atteindre pour pouvoir en vivre en profondeur. L'autre parole est de Guigues, celui qui rédigeait les premières coutumes de l'Ordre, et elle exprime le même désir, mais en le concentrant sur la personne du Christ : **Christo quietus**, le moine solitaire se repose en Christ, c'est à dire que le Christ est le lieu où il se trouve et où il vit.*

*Toute l'observance cartusienne s'explique par ces paroles et trouve en elles son fondement. De la part de Dieu il se manifeste comme une séduction permanente (cf. Jér.*

*20,7) qui s'exerce sur le cœur du solitaire, alors même qu'il est saisi par la personne du Christ (Phil. 3,12). Le moine se rend compte que l'essentiel de la vie le dépasse. Sa vérité se situe au-delà de lui-même. Seul le désir lui permet d'y accéder. La vie au sein du monastère le prédispose alors à toucher à cette vérité et à vivre ce désir dans toute sa profondeur par le lent et patient travail de la purification intérieure.*

*Le silence et la solitude, la prière et l'écoute de la Parole, la sobriété en tout et l'aide du père spirituel sont les moyens les plus sûrs pour faire la vérité en soi-même et accéder à la pureté du désir de Dieu sans compromissions. Ils engendrent dans le cœur du moine les trois attitudes de fond qui caractérisent et forment l'homme du désert, à savoir : le repos de l'âme, une vigilance constante et l'abandon de soi-même entre les mains du Père. Elles préparent à la rencontre avec Dieu, déjà donnée et vécue sacramentellement dans l'Eucharistie quotidienne et dans la proximité des frères.*

*Par rapport au monde qui l'entoure mais dont il se tient à distance, le solitaire se présente, sans que ce soit toutefois une intention explicite, comme le*

paradigme du fait que l'homme est foncièrement soumis à plus grand que soi et il montre quel est le chemin pour entrer dans cette soumission. Le moine, bien sûr, n'a pas de cette soumission une quelconque exclusivité, cependant il s'est placé dans des conditions plus favorables pour l'atteindre par une concentration extrême et le dépouillement à l'égard de bien des entraves et de confusions. Au désert, la voie vers l'au-delà se dessine avec une netteté par fois saisissante. Surtout, le moine chartreux se trouve dans une communauté avec ses frères qui parcourent le même chemin que lui et cette vie relationnelle entraîne un exercice quotidien de dépassement de soi et de vérification de l'amour. La vie fraternelle est l'école de vérité qui ne permet pas de s'illusionner sur ses propres sentiments et intentions.

Mais une dimension plus universelle se dessine encore ! Par la pauvreté et par une vie menée sous une règle, le chartreux se rend solidaire de tous ceux et celles qui, dans le monde, subissent une précarité ou une violence qui les rendent totalement dépendants et les offensent souvent dans leur liberté et leur dignité. Tandis que la société s'enorgueillit de l'objectivité de son savoir et de l'efficacité

de sa technique, le désert rejette l'homme avant tout sur lui-même, non pas dans un enfer mément égoïstique, mais comme le lieu privilégié où se révèlent la vie et la vérité. Nulle part ailleurs, le Dieu Tout-Autre et Tout-Proche n'est perçu avec une telle acuité que dans le cœur humain, lorsque celui-ci se met à L'écouter.

FR. MARCELLIN THEEUWES  
PRIEUR DE LA GRANDE CHARTREUSE



## LA TRADITION CARTUSIENNE

PAR NATHALIE NABERT, DOYEN DE LA FACULTÉ DES  
LETTRES DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

L'Ordre des chartreux existe depuis neuf siècles. Dans le message qu'il adresse au Révérend Père général de l'Ordre, à l'occasion du IX<sup>e</sup> centenaire de la mort de saint Bruno, le Pape Jean-Paul II relève la spécificité de la fonction apostolique des chartreux dans l'Église : "Dans la retraite des monastères et dans la solitude des cellules, patiemment et silencieusement, les chartreux tissent la robe nuptiale de l'Église [...] Ils présentent quotidiennement le monde à Dieu et convient l'humanité tout entière au festin des Noces de l'Agneau<sup>1</sup>". Solitude, silence, prière loin de l'agitation du monde, dans l'humilité et la pauvreté, tel est le ministère d'union à Dieu des chartreux, par lequel ils manifestent la vie de l'Église dans la société contemporaine. Dans leur préface, les Statuts de l'Ordre rappellent la pérennité de cette mission depuis les origines de la vocation de Bruno de Cologne : "À la louange de la gloire de Dieu, le Christ, Verbe du Père, depuis toujours a choisi par l'Esprit Saint des hommes pour les mener en solitude et se les unir dans un

amour intime. Répondant à cet appel, maître Bruno, l'an du Seigneur 1084, entra avec six compagnons au désert de Chartreuse et s'y établit. Là, ces hommes et leurs successeurs, demeurant à l'école du Saint Esprit, et se laissant former par l'expérience, élaborèrent un style propre de vie érémitique, transmis aux générations suivantes, non par l'écrit, mais par l'exemple<sup>2</sup>".

Ermites, dont la tradition s'est d'abord transmise oralement avant d'être codifiée dans les



<sup>1</sup> Dans "la Documentation Catholique", 17 juin 2001, n° 2250, pp 555-557.

<sup>2</sup> Statuta ordinis cartusiensis 1991, éd. James Hogg, Salzbourg, 1992, *Analecta cartusiana*, n° 99, vol 12, p. 11.

*Coutumes*<sup>3</sup> par Guigues I<sup>er</sup>, entre 1121 et 1128, soit quarante ans après la première fondation dans le désert de Chartreuse, les chartreux forment aujourd'hui une communauté monastique d'environ 450 membres, répartis dans onze pays<sup>4</sup> et comprenant des hommes et des femmes. Par respect de l'esprit de solitude qui était à l'origine de l'initiative de saint Bruno, mais aussi pour en tempérer l'expression par une part tenue de vie communautaire, les chartreux vivent dans des monastères rassemblant au plus treize moines ou moniales de chœur, destinés à la vie en cellule et à la louange perpétuelle et dix-sept

frères ou sœurs convers participant aux tâches matérielles du monastère et à la vie de prière selon un rythme propre.

Dans son histoire née de l'intuition d'un homme que rien ne préparait à la vie érémitique, l'Ordre des chartreux s'est montré fidèle à son *propositum* originel avec une constance rare dans l'histoire du monachisme que la devise souvent répétée à son propos : *numquam deformata quia numquam reformata*, reflète bien et que la perpétuation d'une vie cachée en Dieu dans une communion de solitaires illustre toujours avec vigueur.

### SAINT BRUNO FONDATEUR D'UN ORDRE ?

La personnalité de Bruno de Cologne garde une partie de son mystère<sup>5</sup>. On sait peu de choses de son enfance en Allemagne où il naquit à Cologne vers 1030, un peu plus sur ses études faites à l'école cathédrale de Reims réputée pour son enseignement et suffisamment sur ses activités d'écclésiastique à Reims où il fut appelé vers l'âge de 28 ou 29 ans à remplacer le maître Hérimann, pour se faire une idée de sa personnalité intellectuelle, riche et

habilement versée dans le commentaire des Écritures, comme l'indiqueront les *Titres Funèbres* à sa mort en rendant hommage à son talent : "Je fus disciple de ce remarquable maître Bruno dans la science des lettres, dès le début de ma vocation religieuse". Plus tard, au XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque Dom François Du Puy, 34<sup>e</sup> prieur de chartreuse, s'emploiera à constituer un dossier pour la béatification de saint Bruno (19 juillet 1514), la tradition lui attribuera un *Commentaire des Psaumes et des Épîtres de saint Paul*<sup>7</sup> que la critique textuelle, dans l'état actuel des recherches<sup>8</sup>, ne semble pas devoir confirmer. Cependant, ses rapports conflictuels avec l'archevêque simoniaque de Reims, Manassès I, et la lassitude des affaires du monde le conduiront, après les épreuves de l'exil et la déposition de Manassès à renoncer à toute charge publique et à se retirer au désert, vers l'âge de cinquante ans, sur les traces du Christ ainsi que l'indique le Titre Funèbre de Reims à sa mort : "Bruno avait toutes les faveurs de la ville ; il était pour les siens consolation et fierté ; tout le favorisait et déjà nous le préférons à tout autre. Notre choix



était juste, car Bruno était bon ; mais bien qu'il fut expert en toute science, éloquent et très fortuné, il méprisa tout pour le Christ, il se mit à la suite du Christ nu, et le désert l'accueillit avec de nombreux disciples". On connaît l'échec de sa première tentative de vie érémitique avec ses deux compagnons Pierre et Lambert à Sèche-Fontaine, à proximité de Molesmes, la transformation de l'érémitage en prieuré bénédictin après le choix de vie cénobitique de Pierre et Lambert, le départ de Bruno pour Grenoble et son installation



<sup>3</sup> Guigues I<sup>er</sup>, *Coutumes de chartreuse*, éd. par un chartreux, Paris, 1984, SC n° 313.

<sup>4</sup> Ces pays sont : la France, l'Allemagne, le Brésil, la Corée du sud, l'Espagne, les États-Unis, la Grande Bretagne, l'Italie, le Portugal, la Suisse et la Yougoslavie.

<sup>5</sup> Voir sur la vie de saint Bruno : André Ravier, *Saint Bruno le chartreux*, Paris, 1981, P. Lethielleux réédition 2003.

<sup>6</sup> Titre Funèbre n° 15, *Patrologie Latine* (PL), 152, col. 568.

<sup>7</sup> Ces deux documents figurent dans la *Patrologie Latine* sous les titres : *Expositio in omnes psalmos davidicos*, et *Expositio in omnes epistolas B. Pauli Apostoli*, PL 152 et 153.

<sup>8</sup> Lire à ce sujet : dans *Saint Bruno et sa postérité spirituelle*, colloque international organisé à l'Institut Catholique de Paris, sous la direction de Nathalie Nabert, Daniel Le Blévec et Alain Girard, Salzbourg 2003, *Analecta cartusiana*, n° 189, les articles De Pascal Pradié osb et Martin Morard sur le "Commentaire des psaumes attribué à saint Bruno."

<sup>9</sup> Titre n° 52 : Métropole de Reims, PL 152, 570.

dans le désert de chartreuse en 1084 avec six compagnons sous la protection d'Hugues de Grenoble. De cet épisode de sa vie, Bruno de Cologne n'a rien écrit, les témoignages viennent d'ailleurs, des premiers observateurs de la vie cartusienne, Pierre le Vénérable<sup>10</sup>, Guibert de Nogent<sup>11</sup> et Guigues I<sup>er</sup> qui évoquera l'installation de saint Bruno et de ses compagnons dans la *Vita* qu'il consacre à saint Hugues de Grenoble<sup>12</sup>. En revanche l'itinéraire intérieur marqué par le détachement du monde et le désir de vivre pour



Dieu seul et en Dieu seul se laisse deviner entre les lignes dans les deux lettres que saint Bruno adresse à son ami Raoul le Verd et à la communauté de Chartreuse, bien plus tard, peu avant sa mort en 1106, depuis sa seconde fondation en Calabre, qu'il obtint d'installer au lieu-dit Sainte-Marie de La Tour, après s'être un temps araché à la solitude du désert de Chartreuse pour se mettre, par obéissance, au service du pape Urbain II. Là, s'exprime son appel à la solitude en des termes non équivoques : "Réjouissez-vous (mes frères) d'avoir échappé aux flots agités de ce monde, où se multiplient les périls et les naufrages. Réjouissez-vous d'avoir gagné le repos tranquille et la sécurité d'un port caché : beaucoup désirent s'y rendre, beaucoup font même un effort pour l'atteindre et n'y parviennent point<sup>13</sup>". Car la vocation de Bruno de Cologne a bien toutes les caractéristiques d'un appel intense et irrévocable malgré les obstacles de la vie, et si les formes que cet appel prit à travers les deux fondations qui virent le jour de son vivant sont dans la mouvance du renouveau spirituel qui secoua le mona-

<sup>10</sup> Liber de miraculis, L II, ch. XXVIII, PL 189, col 943 et 945.

<sup>11</sup> De vita sua, Lib. I, cap. XI, PL 156, col 854.

<sup>12</sup> Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble, l'ami des moines, éd. Bernard Bligny, Analecta cartusiana, n° 112 : 3, Salzbourg, 1986. Voir aussi sur ce sujet : André Ravier, Le premier ermitage des moines de chartreuse, juin 1084 - 30 janvier 1132, Correrie de la grande Chartreuse, 2001.

<sup>13</sup> "Lettre à la communauté de chartreuse" dans *Lettres des premiers chartreux I* éd. par un chartreux, Paris, 1988, SC n° 88, p. 83 et 85.



chisme occidental entre le XI<sup>e</sup> siècle et le XII<sup>e</sup> siècle, elles n'en manifestent pas moins une originalité qui marque d'un trait propre la vocation cartusienne à savoir : la constitution d'une communauté d'ermites empruntant à la tradition cénobitique l'esprit de charité fraternelle et aux Pères d'Orient l'absolu de la solitude contemplative.

Aussi, alors qu'en Italie, saint Romuald réussit de nombreuses implantations érémitiques dans les Apennins au début du XI<sup>e</sup> siècle, qui deviendront, après sa mort en 1027, l'ordre des Camaldules, tandis qu'en France, Étienne Muret poussé par l'esprit du désert et le succès rencontré fonde l'Ordre de Grandmont

dans le Limousin en 1074, l'initiative de saint Bruno tient une place à part parce qu'elle repose sur une intuition transmise oralement et communiquée à un petit groupe d'hommes, six au départ de la fondation dans le désert de Chartreuse et une quinzaine à Sainte-Marie de La Tour, chiffre porté à trente à la mort de saint Bruno. Cette modestie du nombre qui sera retenue par les *Coutumes* (treize ou quatorze pères de chœur et seize frères convers) comme principe d'équilibre d'une communauté de solitaires et de respect de la pauvreté voulue par saint Bruno<sup>14</sup> est certainement ce qui permit aisément le passage du groupe à l'Ordre dans les années qui suivirent la mort de saint Bruno et ce qui assura la pérennité de celui-ci et son extension en Europe puis outre Atlantique, alors que l'Ordre des Camaldules eut une extension modérée en Italie et en Pologne et que celui de Grandmont, après une large diffusion en Angleterre, fut appelé à se tarir. Mais le succès de cette entreprise et l'émulation qu'elle suscita suffirent-ils à faire de Bruno de Cologne un père fondateur ? Cette question revient de façon lancinante si l'on considère que les textes législatifs ne furent pas écrits par saint Bruno lui-même, mais quarante ans plus tard par Guigues I<sup>er</sup>, cinquième

<sup>14</sup> Voir à ce propos les chapitres 78 "le nombre des habitants" et 79 "pourquoi ce nombre est-il si petit ?" des *Coutumes*, op. cit., p. 285.



prieur de Chartreuse, à l'intention des nouvelles fondations et, qu'en conséquence, c'est à lui que la plupart des documents feront référence par la suite. Cependant, même si les *Coutumes* ne mentionnent pas le nom de saint Bruno, mais seulement les pratiques transmises par les frères chartreux depuis les origines<sup>15</sup>, et que par la suite en tout cas jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les auteurs chartreux restent discrets sur saint Bruno, il n'en reste pas moins vrai que l'esprit d'humilité, de pauvreté et l'ardeur contemplative qui conduisirent Bruno sur les contreforts du massif de Chartreuse constituent les traits dominants et identitaires de la famille cartusienne.

<sup>15</sup> Voir le prologue des *Coutumes*, op. cit., p. 157.

<sup>16</sup> Dom Innocent Le Masson, *Direction et sujets des méditations pour les retraites à l'usage des religieuses chartreuses*, Montreuil-sur-Mer, 1890, p. 45.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Dom Innocent Le Masson, cinquantième prieur de Chartreuse, voulant inscrire l'institution cartusienne dans la filiation de son prédécesseur présentera celui-ci, en parallèle à Marie Mère de Dieu, comme le maître du silence et de la vie intérieure des moniales chartreuses : "C'est sur le silence de Marie que saint Bruno a formé le sien, afin d'apprendre à ne parler que comme elle, c'est à dire, quand il est besoin, autant qu'il est besoin, et en la manière qu'il faut parler, et afin de se disposer à son exemple à écouter parler Jésus-Christ pour se remplir de ses célestes instructions<sup>16</sup>."

### LA FIDÉLITÉ AU PROPOSITUM ORIGINEL

Cette permanence des traits originels et fondateurs de la vie cartusienne relevée par Dom Le Masson, l'histoire des textes législatifs y a largement contribué en adaptant sans le déformer le contenu des *Coutumes* à mesure de l'évolution de l'Ordre et de son extension. La création de nouvelles Maisons a non seulement exigé la codification de l'expérience des premiers ermites dans des écrits législatifs, mais elle a impliqué en outre la mise en place d'instances de contrôle du bon respect des *Coutumes*

dans les différentes chartreuses, afin d'éviter l'isolement et le risque de dérives. C'est ainsi qu'au cours du généralat de saint Anthelme de Chignin en 1139, à la demande des diverses chartreuses, le premier Chapitre général fut réuni. Celui-ci promulgua les premiers actes constitutifs de l'Ordre cartusien et donna au prieur de Chartreuse une prééminence d'autorité sur tous les autres prieurs<sup>17</sup>. Le souci du maintien de l'observance fut une préoccupation constante ; ainsi après l'avalanche de 1132 qui détruisit les bâtiments d'origine et affaiblit la communauté, on voit le chapelain de Saint Anthelme de Chignin, dans la biographie qu'il rédigea de son prieur, insister sur sa stricte observance qui permit de conserver toute sa pureté à l'Ordre malgré la situation de crise provoquée par l'avalanche : "Pour tout l'Ordre il fut lui-même, tant qu'il vécut, un correcteur, un gardien, un défenseur et comme un père. Sans lui et lui seul, l'Ordre de Chartreuse n'aurait pas conservé une telle rigueur, mais comme nous le voyons chez d'autres il aurait glissé dans le relâchement<sup>18</sup>". Plus tard, au moment de la Réforme, lors de la Révolution ou lorsque la loi de séparation de l'Église et de l'État

<sup>17</sup> Voir sur cette question : *La Grande Chartreuse par un chartreux*, Corriere de la grande chartreuse 1991, ch. "de Saint Anthelme à la peste noire, 1136-1360", p. 113-114.

<sup>18</sup> *Vie de Saint Anthelme Evêque de Belley chartreux*, par son chapelain Guillaume, chartreux de Portes, éd. Jean Picard, Belley, imprimerie du Bugey, 1978, p. 12.

chassa les religieux de leur monastère, en avril 1903 pour les moines de la Grande Chartreuse, l'attachement à l'observance d'origine permit à l'Ordre de se maintenir dans l'esprit de son fondateur et dans ses structures. Celles-ci issues des *Coutumes* de Guigues bénéficièrent de l'apport des ordonnances des chapitres généraux qui furent intégrées à trois reprises dans les textes législatifs. Ces textes devaient abandonner dès lors le titre de *Coutumes* pour celui de *Statuts*, en 1271, sous l'impulsion de Dom Riffier, prieur entre 1257 et 1267, sous le titre de *Antiqua Statuta*, en 1368, pendant le priorat de Dom Guillaume Raynald, sous le titre de *Nova statuta*



et enfin en 1509, quand Dom Du Puy rassembla la dernière compilation des ordonnances sous le titre de *Tertia compilatio*<sup>19</sup>. Si tous ces documents viennent enrichir et compléter la collection des textes législatifs, ils ne viennent cependant en rien modifier l'inspiration primitive, mais l'ajuster à l'expérience vécue et à la tradition de l'Église dans son évolution, comme cela sera encore le cas après Vatican II et la réforme du droit canonique dans la mise en ordre ultime des *Statuts de l'Ordre des chartreux*, approuvée par le Chapitre général de 1989. Dans le prologue de ces derniers,



le principe de fidélité à l'inspiration primitive est rappelé avec force : « Nous ne voulons pas cependant que les Statuts précédents, surtout les plus anciens, tombent dans l'oubli, mais que, même s'ils n'ont plus force de loi, leur esprit reste vivant dans l'observance présente<sup>20</sup> ».

L'application des *Statuts* est sans cesse contrôlée par les ordonnances des Chapitres généraux qui interviennent sur le maintien de la pauvreté ou sur le respect de l'uniformité du chant liturgique d'une Maison à l'autre, comme le rappelle cette ordonnance de 1534 : « Nous avertissons tous et chacun des prieurs de la province du Rhin de garder l'uniformité selon la forme de nos Statuts dans le chant et les cérémonies de l'office divin ; si des demandes en sens contraire ont été faites au chapitre ou diverses mesures attentées autrement par eux, pour qu'elles n'entraînent pas de conséquence et n'augmentent pas de jour en jour, comme cela a commencé, nous les cassons et révoquons<sup>21</sup>. »

La fidélité au *propositum* originel touche ainsi tous les aspects de la vie cartusienne et vient moduler les interprétations

<sup>19</sup> Voir sur la constitution des *Statuts*, Daniel Le Blévec, « un érémitisme tempéré » dans « La voie cartusienne, une vie cachée en Dieu », dossier réuni par Nathalie Nabert, Revue *Carmel*, n° 107, mars 2003, p. 11-17.

<sup>20</sup> *Statuta ordinis cartusiensis 1991*, vol 12, op. cit., p. 13.

<sup>21</sup> « Chapitre général de 1534 », dans Dom Maurice Laporte, *Ex chartis capitulorum generalium ab initio usque ad annum 1551*, C.G., n° 1129, p. 174.

apportées par les siècles et les personnalités. Elle a notamment permis la consolidation de la notion de désert si essentielle pour la définition de la solitude.

L'installation d'une chartreuse est, en effet, toujours liée à un relief et à un écosystème qui favorise l'isolement en pleine nature, loin des centres urbains et des routes si possible. Encore aujourd'hui autour des chartreuses des zones de silence et d'interdiction de circuler en voiture à proximité des bâtiments conventuels sont décrétées. Au moyen âge on appelait ces territoires simplement *heremus* ou *solitudo*. Ces déserts étaient situés généralement en montagne, dans de vastes plaines et des étendues forestières dont la toponymie garde la trace dans le nom des chartreuses : Silve bénite, Le Mont-Dieu, Val de bénédiction, La Valsainte. La recherche de terres désolées et inaccessibles fait en effet partie de l'appel à la vie cachée des chartreux, comme l'évoque Denys le chartreux dans son *De contemplatione* : « En effet, à l'exception de ce qui est recommandé dans l'Église par la disposition des saints Pères, le lieu le plus apte pour vaquer à la prière et à la contemplation est la solitude (*solitudo*) ou un lieu secret et paisible (*locus secretus atque quietus*). En ce lieu, à l'écart de la



confusion et du vacarme des autres et avec crainte, l'homme établit et épanche son cœur en toute confiance devant Dieu<sup>22</sup> ». Cette loi du désert géographique relativisée par l'apparition des chartreuses urbaines et péri-urbaines, la première, la chartreuse de Vauvert fut fondée par Saint-Louis à Paris, n'en demeura pas moins l'objet d'une attention particulière au cours des siècles<sup>23</sup>. Après la grande période de croissance de l'Ordre aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles qui favorisa l'implantation de monastères dans les zones urbaines pour l'édification des chrétiens et par fois sous l'impulsion de riches princes apanagés, comme ce fut le cas pour la chartreuse de Champmol fondée près

<sup>22</sup> Dans *Opera minora*, éd. Montreuil-sur-Mer, 1896-1901, vol 41, 163 B.

<sup>23</sup> Voir sur les limites du désert cartusien la contribution de Sylvain Excoffon dans *La Grande Chartreuse, Au-delà du silence*, Musée Dauphinois, éditions Glénat 2002.

de Dijon par Philippe le Har di pour servir de sépulture à la Maison de Bourgogne, les nouvelles fondations furent plutôt construites suivant l'antique tradition à l'écart des villes, telles aujourd'hui la chartreuse du Brésil et de Notre Dame de Corée, en Corée du sud. Pr otectrice du silence par-delà la clôture, la garde du désert entre donc dans la grande configuration des observances à respecter, c'est la raison pour laquelle le prieur de Chartreuse qui doit montrer l'exemple, ne doit en aucun cas franchir les limites du désert : "À quel point nous devons éviter de sortir sans nécessité grave apparaît clairement dans le fait que le prieur de Chartreuse ne franchit jamais les limites de son désert<sup>24</sup>". La fidélité à l'intuition originelle, le maintien des structures primitives, malgré la croissance de l'Ordre et les aléas de l'histoire, ont contribué à la stabilité d'une famille spirituelle de vocation contemplative.

## LA VOIE CARTUSIENNE

Parler de voie cartusienne nous paraît plus juste que de parler de spiritualité cartusienne, dans la mesure où dans leur cellule les moines vivent l'appel à la vie érémitique sous les règles, certes, de leur Institution, mais aussi avec leur cœur et leur sensi-

bilité personnelle. Ainsi pour tel moine la vie intérieure passera-t-elle par beaucoup de silence, pour tel autre par une *lectio divina* plus intense tandis que pour les frères elle prendra plutôt sa place dans le travail au service de la communauté et l'oraison brève. À cela s'ajoute les activités de lecture et d'âme. Le Moyen Âge invitera volontiers à la découverte de Grégoire le Grand, Jean Climaque, Cassien, à celle de saint Augustin et de saint Bernard, la fin du Moyen Âge à celle de *l'Imitation de Jésus-Christ*, de saint Bonaventure et de Jean Gerson, dont les traités qu'il rédige pour ses sœurs notamment : *La mendicité spirituelle et la Montagne de contemplation*<sup>25</sup> apparaissent comme des modèles



<sup>24</sup> *Statuta ordinis cartusiensis 1991, op. cit.*, ch. 6 "la garde de la clôture", p. 39.

de simplicité, propres à éclairer le moine chartreux, alors que le dix-septième siècle, sous l'influence de Dom Innocent Le Masson fera une place exceptionnelle à *L'Introduction à la vie dévote* de François de Sales pour les commençants, choix que les temps modernes ne renieront pas en y ajoutant Thérèse de l'Enfant-Jésus, les Rhéno-Flamands et le patrimoine cartusien ancien et moderne : Guigues II, Denys le Chartreux, Ludolphe le chartreux, Lansperge, et les contemporains : Augustin Guillerand et Jean-Baptiste Porion. De là, à l'évidence, une diversité dans l'unité qui trace plutôt une voie spirituelle avec ses libertés internes. Cette voie peut ainsi se



<sup>25</sup> Édition Monseigneur Glorieux, *L'œuvre française*, Paris Desclée et Cie, 1966 Vol VII.

<sup>26</sup> *Statuta ordinis 1991, op. cit.*, 1.4.1, p. 31.

<sup>27</sup> Voir sur l'aménagement du silence et son importance dans la spiritualité cartusienne : Nathalie Nabert, *Les larmes, la nourriture, le silence*, Paris, Beauchesne 2001, "collection spiritualité cartusienne-thème" le chapitre consacré au silence p. 75-142.

dessiner schématiquement à travers trois axes essentiels : Une vie cachée en Dieu, un esprit de pauvreté et une action vouée à la louange et à la contemplation.

L'expression **Une vie cachée en Dieu**, empruntée à saint Paul : "Car vous êtes morts et votre vie est désormais cachée avec le Christ en Dieu" (Col 3 20) reflète bien l'option cartusienne de la disparition, de l'enfouissement et du silence que les *Statuts* résument dans cette simple déclaration de principe : "Notre application principale et notre vocation sont de vaquer au silence et à la solitude de la cellule. Elle est la terre sainte, le lieu où Dieu et son serviteur entretiennent de fréquents colloques comme il se fait entre amis. Là souvent l'âme fidèle s'unit au Verbe de Dieu, l'épouse à l'Époux, la terre au ciel, l'humain au divin<sup>26</sup>". Le *vacare Deo*, derrière le triple rempart du désert, de la clôture et de la cellule, est ce qui habite le cœur du moine chartreux<sup>27</sup>. Se quitter, quitter la visibilité au monde en restant fidèle à la cellule et faire le silence intérieur sont les conditions nécessaires à cette intimité avec Dieu. À toutes les époques les auteurs chartreux ont rappelé cette loi de mise à l'écart qui jus-



tifie le désert et la cellule. Au XV<sup>e</sup> siècle, Denys le chartreux, rédigeant à la demande d'une recluse un traité de vie intérieure, définit par cette architecture du vide le principe de l'oubli de soi nécessaire à l'élévation vers Dieu : "La recluse doit ensuite comprendre très fort le pourquoi de son éloignement physique de son prochain et les motifs de son enfermement en cellule. Elle oubliera alors totalement, autant que faire se peut, les affaires de ce monde, s'occupant constamment des choses de Dieu. C'est bien pour cela que la recluse purifie sa mémoire des souvenirs, des représentations d'images sensibles, qu'elle s'arrache aux soucis

de ce monde, au souvenir de tant de choses inutiles<sup>28</sup>". Avec la sortie du monde, commence ce temps de purification intérieure qui détache du sensible et des errances de l'imagination pour orienter vers l'unique nécessaire. Alors seulement le regard peut se porter sur Dieu. Au seizième siècle, époque où la contemplation de la Passion du Christ est au centre de toutes les dévotions, Jean-Juste Lansperge présente ce double mouvement de détachement du monde et d'attachement à l'humanité souffrante du Christ comme un cheminement vers la ressemblance divine : "Ce n'est pas un petit avantage pour conserver la paix et la tranquillité de votre cœur, parmi les adversités, que d'avoir continuellement devant les yeux les actions de ma vie et mes souffrances et d'en porter partout au milieu de vous une image vivante et présente ; car si cette image s'imprime en vous, elle convertira en douceur toutes sortes d'amertumes. Méditez donc toujours ma Passion<sup>29</sup>". La paix monastique est au prix de ce renoncement au superficiel, elle est cette ébauche de la tranquillité intérieure où va se réaliser la rencontre au sein de la solitude de la cellule, comme l'écrit au XX<sup>e</sup> siècle, Dom Jean-Baptiste Porion dans *Amour et silence* :

<sup>28</sup> *Livre de vie des recluses*, éd. Louis-Albert Lassus, Paris Beauchesne, "collection spiritualité cartusienne-Textes" 2003, p. 23.

<sup>29</sup> Jean-Juste Lansperge, *Discours en forme de lettre de notre seigneur Jésus-Christ à l'âme dévote*, traduction François de Roignac, Chaalons 1676, p. 48.

"Cette attitude proprement intérieure de l'âme, résolument tournée vers le centre divin, lui demande beaucoup de sacrifices. Il lui faut se priver de maintes satisfactions personnelles et sensibles. En répondant à la vocation cartusienne, nous avons rénoncé à la tendresse humaine, et le maintien de ce rénoncement est une condition de l'amitié religieuse, puisque c'est une condition de la vie intérieure. Mais ce n'est pas seulement tout sentiment passionné qui doit être exclu avec rigueur, c'est tout attachement à nos goûts privés, même spirituel en apparence, s'ils nous enferment dans un cercle étroit et ne laissent pas la grâce nous envahir avec cette liberté infinie que Dieu réclame, qu'il veut maintenir dans la solitude entre lui et nous<sup>30</sup>".

Voilà pourquoi la garde de la cellule est si importante dans l'ascèse cartusienne. L'ermitage, car il s'agit bien d'une petite maison comportant quatre pièces et un jardinet, fait corps avec le moine. Il y dort, y prend ses repas, y travaille de ses mains dans l'atelier et le jardin, y prie et y médite inlassablement les mystères de Dieu. Ce lieu délimite un espace de silence et d'intimité avec le divin pour le corps et l'âme, ainsi que l'évoque Guillaume de Saint-Thierry au

<sup>30</sup> *Amour et silence*, Paris, Seuil, 1951, p. 106.

<sup>31</sup> Guillaume de Saint-Thierry, *Lettre aux frères du Mont-Dieu*, éd. J. Déchanet, Paris, 1985, "Sources chrétiennes" 223, p. 227-229.

XIII<sup>e</sup> siècle à propos des deux cellules intérieure et extérieure : "Autre ta cellule extérieure, autre l'intérieure. L'extérieure est la maison où ton âme demeure avec ton corps ; l'intérieure, c'est la conscience, que doit habiter, intime entre tous les intimes, Dieu en compagnie de ton esprit. La porte de la clôture extérieure est le symbole de la porte du rempart intérieur<sup>31</sup>".

Lieu de l'union à Dieu et des réalités célestes, la cellule est aussi le lieu du combat spirituel où l'esprit de pauvreté si caractéristique de la voie cartusienne trouve son champ d'expression.

**L'esprit de pauvreté** est une attitude d'âme qui embrasse le



corps et l'intelligence. Il concerne la pratique de l'ascèse et la simplification intérieure. L'ascèse des chartreux est rigoureuse. Elle touche le cadre de vie, l'alimentation et le sommeil. C'est pour imiter la pauvreté du Christ que le moine chartreux entre en pauvreté, comme l'explique Lansperge : "Christ Jésus amant de la pauvreté, qui avez consacré à la pauvreté votre vie dans ce monde depuis l'enfance jusqu'à la mort sur la croix, illuminez mon cœur... Ô pauvreté très désirée, consacrée dans le Christ Jésus mon époux<sup>32</sup>". Ce goût de la pauvreté va refouler celui de l'instinct de propriété, c'est la raison pour laquelle le moine ne possède rien en propre, les cadeaux faits à l'un sont redistribués dans la communauté et les cellules n'ont pas de clef. Les ordonnances des Chapitres généraux sont rigoureuses sur ce point, comme cette ordonnance de 1506 qui intime l'ordre au prieur de la Maison du Jardin du Christ près de Nordlingen de supprimer les clefs et les serrures des cellules<sup>33</sup>. Ne rien posséder personnellement ne signifie pas ne rien avoir à sa disposition. Parce qu'ils sont ermites, les moines chartreux doivent disposer d'un certain nombre d'objets dans leur cellule afin de ne pas rompre le silence en demandant



ce qui leur est nécessaire. Le chapitre XXVIII des *Coutumes* de Guigues s'explique longuement sur les objets de la cellule. Ceux-ci doivent permettre à chacun de se vêtir, d'entretenir son corps, de se nourrir – car du temps de Guigues les repas n'étaient pas préparés par les frères et passés par un guichet comme de nos jours, mais cuits par chaque moine dans sa cellule – de lire et prier et de se livrer à la copie des livres où à tout autre travail manuel. Cependant ces objets doivent être pauvres et usagers : "Car à tous les moines, mais à nous surtout, il convient assurément de porter des vêtements humbles et usagers et de se servir en tout d'objets sans valeur,

<sup>32</sup> *Divini Amoris Pharetra*, Cologne 1590, p. 28.

<sup>33</sup> Dom Maurice Laporte, *Ex Chartis C G*, op. cit., n° 1977, p. 305.

<sup>34</sup> *Coutumes*, op. cit., p. 223.

pauvres et misérables<sup>34</sup>". Au dépouillement s'ajoute donc la rusticité qui ne vient pas séduire le regard. L'ascèse des yeux est aussi importante en chartreuse que celle du corps. Le beau n'y est introduit qu'avec parcimonie et non pour charmer et écarter de l'unique nécessaire par son caractère utilitaire ou confortable – tout est simple et sans apprêt dans une cellule – mais pour élever l'âme de la représentation vers le sens spirituel<sup>35</sup>. Voilà pourquoi l'art n'est pas condamné par l'Ordre des chartreux, mais disposé là où le regard épuré de tout désir de possession peut le traverser et être porté par lui à l'essentiel. Chapelles, chœur de l'Église, et cloître sont les lieux de l'art, comme à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon où le *Couronnement de la Vierge* d'Enguerrand Quarton, peint entre 1453 et 1454 a été placé dans la chapelle funéraire du pape Innocent VI, ou comme à la Grande Chartreuse où deux peintures du peintre contemporain Arcabas, Marie et Jean-Baptiste, ornent le chœur de l'Église.

Il y a donc obligation de se dépouiller et de retrancher ce qui flatte et encombre pour ne s'emplier

que de Dieu, comme le déclare Augustin Guillerand dans *Silence cartusien* : "Il est nécessaire que le monde nous laisse au cœur un grand vide. Ce vide c'est la place de Dieu. Demandez-lui de le remplir de plus en plus<sup>36</sup>". Cette obligation engage une autre forme de pauvreté par privation et manque, celle de l'alimentation et du sommeil. Les chartreux ont une ascèse alimentaire rigoureuse qui n'autorise pas de prendre de la viande, maintient un jeûne régulier le vendredi au pain sec et à l'eau et un temps de jeûne plus prononcé durant l'Avent et le Carême impliquant un seul repas par jour, une simple collation le soir et la suppression des mets à base de laitage. À cette ascèse alimentaire s'ajoute celle du sommeil. La journée construite à partir du long office de nuit, qui commence en cellule à 23 h 30 et s'achève au chœur à 3 h 30, se poursuit au rythme des heures canoniales traditionnelles : prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies qui fractionnent le temps humain en temps divin. Dans la construction de l'abstinence comme dans la construction du temps liturgique, c'est l'art de retrancher quelque chose du désir et du retour à soi qu'il faut retenir. Le jeûne comme la veille sont là pour assouplir et dénuder l'être et lui faire sentir à travers sa

<sup>35</sup> Voir sur la présence de l'art en chartreuse : Alain Girard, "Un renoncement à l'esthétique, mais pas à l'art", dans la Revue *Carmel* n° 107, op. cit., p. 43-56.

<sup>36</sup> *Silence cartusien*, Corrierie de la Grande Chartreuse 2001, p. 18.

<sup>37</sup> Voir à ce propos l'article : "Notre ascèse cartusienne" par un chartreux dans *La vie spirituelle*, juillet 1950, p. 241-253.

<sup>38</sup> *Op.*, p. 237

faiblesse la puissance de la grâce. Mourir à soi n'est pas un vain mot, c'est entrer dans l'oubli et le dénuement intérieur<sup>37</sup>. Si aujourd'hui, l'ascèse cartusienne nous apparaît bien austère et parfois rebutante, il ne faut cependant pas perdre de vue que de tout temps, elle a été contrôlée et mesurée à l'aune des possibilités humaines. Déjà les *Costumes*, au chapitre trente cinq, interdisaient toute abstinence supplémentaire non autorisée par le prieur<sup>38</sup> et dans les traités de formation à la vie solitaire, on ne cesse d'entendre les maîtres inviter les disciples à trouver la sagesse dans la discrétion, comme ici dans l' *Éloge de la vie en solitude* de Denys le



Chartreux : “Il est donc nécessaire comme le fait remarquer le prophète Aggée de réfléchir en notre cœur au chemin que nous avons pris. Autrement dit il faut examiner toutes nos actions sous l'éclairage de la raison afin qu'elles soient mesurées, c'est-à-dire : ni excessives ni insuffisantes de manière à ne rien tenter qui serait au-dessus de nos forces sans pour autant nous ménager à l'excès. Bien plus, faisons peu à peu l'essai de nos possibilités. Si nous avons entrepris quelque chose qui les dépasse n'hésitons pas à arrêter lorsque nous sentons ne plus pouvoir continuer puisqu'il est écrit : il a péri parce qu'il a fait plus qu'il ne pouvait<sup>39</sup>”. Les *Statuts* contemporains ne disent pas autre chose : “Il faut donc habituer progressivement les novices aux abstinences et jeûnes de l'Ordre pour les amener sans risque ni imprudence à suivre l'observance dans toute sa rigueur sous le contrôle du père maître<sup>40</sup>”.

Ainsi vécu, le dépouillement de la chair libère l'esprit de ses attaches et le conduit vers le centre de la vie intérieure qui, loin des spéculations intellectuelles, se tient dans la pauvreté de l'amour nu et ignorant. Au XIII<sup>e</sup> siècle Hugues de Balma définit ainsi la théologie mystique qui formera des générations de char-

treux : “Abandonnée l'humaine curiosité que captivent les arguments et les conjectures d'une science inutile, l'âme religieuse s'élève donc en désirant, par l'ascension de l'amour, vers la source de toutes choses en laquelle seule elle découvrira la vérité<sup>41</sup>”. Le refus de l'intellectualisme justifie l'incitation à la modération dans le choix des lectures. Dom Innocent Le Masson invitera les novices à ne lire que la sainte Écriture, *l'Imitation de Jésus-Christ* et *l'Introduction à la vie dévote* de François de Sales, et les *Statuts*, dans cette lignée, prônent la modération et à l'ajustement : “(Le moine) doit s'appliquer avec ardeur et discrétion à des études qui lui conviennent : non pour satisfaire la démangeaison d'apprendre ni celle de publier des livres, mais parce que la lecture sagement ordonnée donne à l'âme plus de force et fournit un support à la contemplation<sup>42</sup>”. Une attitude d'amour et de simplicité caractérise donc l'esprit de pauvreté des chartreux qui rejoint la frugalité des corps. “Rien de plus heureux qu'un cœur simple” note encore Denys le Chartreux<sup>43</sup>. Avec l'évolution du vocabulaire, cette simplicité deviendra une simplification intérieure, un art de



s'en remettre à Dieu dans la confiance du cœur et l'abandon, comme l'écrit Augustin Guillerand dans *Silence cartusien* : “Une âme simple est donc celle qui, au fond de tout ce qui arrive, sait découvrir, adorer, aimer cette volonté. Une vie simple est une vie qui se passe dans l'union de foi à cet amour<sup>44</sup>”.

Avec ces dispositions de l'âme et du corps, le ministère d'union divine qui est celui des chartreux peut se réaliser dans une **action de louange et de contemplation** continue. Le silence, la solitude et le dépouillement de l'ascèse n'auraient pas de sens s'ils n'étaient envisagés comme les

<sup>39</sup> *Éloge de la vie en solitude*, traduction par un chartreux, Grande Chartreuse, 1990, réédition prévue dans *Traité de la vie solitaire*, Paris Beauchesne 2004, “collection spiritualité cartusienne”, p. 34.

<sup>40</sup> *Statuta ordinis cartusiensis 1991, op. cit.*, ch. 16, p. 99.

<sup>41</sup> Hugues de Balma, *Théologie mystique*, éd. F. Ruello et Jeanne Barbet, Paris 1995, SC n° 408, 2 vol, vol 1, p. 129.

<sup>42</sup> *Statuta ordinis cartusiensis, 1991, op. cit.*, ch. 5 “Les activités de la cellule”, p. 35

<sup>43</sup> *Enarratio in Sacram Scripturam in Job*, dans *Opera omnia*, Montreuil-sur-Mer, 1896-1901, t 4 p. 518.

<sup>44</sup> *Op. cit.*, p. 174-175. Voir à propos des écrits de Dom Guillerand : André Gozier, *Le regard intérieur*, Paris, 1990.

moyens qui permettent à l'homme de se dégager de la gangue de son humanité pour s'élever à plus de grâce dans la vie par faite. Dom Cyprien-Marie Boutrais avait exprimé cela au siècle dernier, dans *La Grande Chartreuse*: "Planté en terre cartusienne, l'homme, humble semence, pesanteur plus que grâce, ombre plus que lumière, quand il n'est pas roche dure, os sec, sépulchre blanchi, se trouve peu à peu r'ecréé, restauré en l'image et ressemblance de son Créateur et Sauveur. Non seulement guérison, purification, pour parvenir, dans la vérité, à l'état d'homme parfait, à la plénitude de la stature du Christ ; non seulement mort et résurrection, holocauste de prière, eucharistie, pour que le monde ait la vie ; mais plus encore spiritualisation, divinisation, à l'intime de l'âme et du corps, pour être offert, dans la pure gratuité, à la seule immensité de l'amour<sup>45</sup>".

Ainsi, en faisant entrer le temps humain dans le temps divin de la liturgie et en contemplant le Verbe par la lecture, la méditation et l'oraison, le moine chartreux rassemble-t-il sa vie dans un unique office divin qui fait de lui une hostie vivante et agréable à Dieu.

Si l'*Opus Dei*, en rompant le sommeil de la nuit à 23 h 30



participe de la purification de l'ascèse, son rôle essentiel est cependant d'orienter le cœur du moine vers la louange et d'exprimer l'unité de la famille cartusienne au cœur au moment des Vigiles, lors de la messe conventuelle, à l'office des vêpres et au sein de la cellule pour les autres heures qui rythment la journée. L'originalité de la liturgie cartusienne tient à sa transmission intacte à travers les siècles, à son extrême sobriété qui n'admet aucun accompagnement d'instruments de musique et à son caractère contemplatif qui favorise la prière, comme l'exprime les *Statuts*: "Au cours des siècles, nos pères ont veillé à ce que notre rite demeure adapté à notre vocation érémitique et à la dimension



réduite de nos communautés : il doit rester simple, sobre et ordonné avant tout à l'union de l'âme avec Dieu<sup>46</sup>". Cette union à Dieu se réalise doublement, si l'on considère que chaque heure canoniale est précédée de l'office de la Vierge, l'office de *Beata*, psalmodié en cellule. Cet office propre aux chartreux vient redire l'importance accordée à Marie, comme modèle de vie contemplative, de virginité intérieure et comme puissance sanctifiante de l'âme adonnée à la solitude. Elle est la protectrice de l'Ordre, comme l'attestent le tableau de Zurbaran intitulé "Vierge de las Cuevas<sup>47</sup>" qui accueille des chartreux en prière sous son manteau protecteur, ou ces mots de Dom Jean-Baptiste Porion adressés à ses

frères : "La Chartreuse est un endroit où Notre Seigneur veut s'incarner de nouveau : le monastère cartusien est une image de la grotte de Bethléem et une image de la Sainte Vierge. C'est un asile de solitude et de silence, où notre âme se réserve toute à Dieu, et l'invite par là même à réaliser son œuvre la plus haute, qui est de communiquer sa joie<sup>48</sup>".

Cette quête de joie se poursuit hors de l'office dans le creuset de la cellule où le moine pénètre par une antichambre où il récite un Ave Maria qui donne son nom à cette pièce ainsi que sa vocation à remettre dans le sein et le silence de la Vierge les activités de la cellule. La tradition cartusienne a longuement décrit les activités de la cellule, des *Contumes* aux directoires des novices contemporains proposés à la formation des plus jeunes et diffusés à l'intérieur des monastères.

Guigues II le chartreux, au XII<sup>e</sup> siècle, décrit dans *La lettre sur la vie contemplative* cette lente ascension de l'âme vers Dieu qui va de l'approche la plus extérieure du Verbe divin par la lecture, à son assimilation savoureuse par la méditation et à l'abandon aux allées et venues de grâce à travers l'oraison et les effets de la contemplation : "La lecture recherche la douceur de la vie bienheureuse, la

<sup>45</sup> Seizième édition, La grande Chartreuse 1991, p. 99.100.

<sup>46</sup> *Statuta ordinis cartusiensis 1991, op. cit.*, ch. 41, p. 265.

<sup>47</sup> Musée provincial de Séville.

<sup>48</sup> *Amour et silence, op. cit.*, p. 144-145.

méditation la trouve, la prière la demande, la contemplation la goûte. S'il est permis de s'exprimer ainsi, la lecture apporte une nourriture substantielle à la bouche, la méditation mâche et triture cet aliment, la prière obtient de goûter, la contemplation est la douceur même qui réjouit et refait. La lecture est dans l'écorce, la méditation dans la moelle, la prière dans l'expression du désir, la contemplation dans la jouissance et la douceur obtenue<sup>49</sup>. Être dans la présence de Dieu avec cette grâce de simplicité et de pure affection, y porter l'humanité tout entière par intercession, même si cela relève d'une expérience souvent éphémère est ce qui justifie le travail de conversion intérieure qu'opère l'ermite dans son désert en passant par la triple voie de la purification par l'ascèse, de l'illumination par

la prière et de l'union par la contemplation : "Quand on médite ces choses dans l'affection du cœur et d'un esprit sage, elles attirent à elles de douces gouttes de rosée céleste provenant des sources du Sauveur ; l'âme en est agréablement réconfortée et se réjouit dans les eaux de la douceur divine, produisant de salutaires fruits spirituels, restaurée et fécondée avec douceur par la grâce du Saint-Esprit<sup>50</sup>". Ce second baptême de la contemplation introduit dans la profondeur du mystère de la vocation cartusienne.

Cette vocation à être dans l'intimité de Dieu sans quitter le repos contemplatif, résume toute la densité de l'action des ermites chartreux unis à la mission de l'Église depuis neuf cents ans dans la solitude des cloîtres et la fidélité à la prière ininterrompue.

<sup>49</sup> *Lettre sur la vie contemplative et douze méditations*, introduction E. Colledge et J. Walsh, traduction par un chartreux, Paris, 2001, SC n° 163, p. 85 et p. 87.

<sup>50</sup> Guigues du Pont, *Traité sur la contemplation*, éd. D. Philippe Dupont, Salzbourg, 1985, *Analecta cartusiana*, n° 72, 2 vol, vol 1, p. 99.

Les photos illustrant cet article ont été aimablement communiquées par le Père Laurent Perotto du diocèse de Grenoble.

*Nous remercions vivement Madame le Doyen Nabert pour cette contribution à notre revue.*

*Madame Nabert est un chercheur éminent. Elle dirige à la Faculté des Lettres de l'Institut catholique de Paris le CRESC, Centre de recherches et d'études de spiritualité cartusienne ; elle anime chez Beauchesne la collection "spiritualité cartusienne".*

*Les lecteurs intéressés peuvent se connecter sur le site [www@icp.fr](http://www@icp.fr) pour être tenus au courant des manifestations du CRESC, notamment de sa journée annuelle d'études en mars.*

## MOINES ET MONIALES DE L'ORDRE DES CHARTREUX

*"Dans le tourbillon du monde, la croix demeure stable"*

### QUELQUES REPERES CHRONOLOGIQUES

#### Les origines de l'Ordre

En juin 1084, "brûlant d'amour divin", Bruno s'établit au désert de Chartreuse avec six compagnons, réalisant ainsi son projet : former ensemble une communion de solitaires vivant pour Dieu seul, dans la contemplation.

En 1090, appelé au service du Saint-Siège par le Pape Urbain II, Bruno part à Rome. Mais quelques mois plus tard, il parvient à convaincre le pape de sa vocation contemplative. Il retourne alors à la solitude et fonde un nouvel ermitage en Calabre. Il y meurt en octobre 1101. Il ne laisse à ses frères ni règle, ni projet d'Ordre bien défini, seulement quelques rares écrits. Mais il leur lègue un esprit et l'exemple de sa vie.

Dans le sillage de Bruno, ses compagnons, demeurant à l'école du Saint Esprit et se laissant former par l'expérience, élaborent

peu à peu un style propre de vie érémitique. À partir de 1115, d'autres ermitages se fondent à l'imitation de celui de Chartreuse. Sur leurs instances répétées et sur celles de saint Hugues, l'évêque de Grenoble, Guigues, cinquième prieur de Chartreuse, rédige une description de ce mode de vie. En 1127, tous l'accueillent et décident de s'y conformer. Les "coutumes" de Guigues laissent transparaître l'atmosphère de silence et de solitude, d'austérité, de paix et de joie dans laquelle vécurent les premiers Chartreux. Les statuts actuels de l'Ordre en retiennent toute la moelle spirituelle et les principales observances, dans un harmonieux développement.

Vers 1140, sous le priorat d'Anthelme, le premier Chapitre général se tient à la Grande Chartreuse. Toutes les maisons lui promettent pour toujours obéissance. De nos jours, le Chapitre général continue de se réunir tous les deux ans et constitue l'autorité suprême de l'Ordre.

Vers 1145, les moniales de Prébayon, en Provence, décident d'adopter le mode de vie des chartreux. En réponse à leur demande, saint Anthelme, leur

fait donner les “Coutumes” par le bienheureux Jean d'Espagne, alors prieur de la chartreuse de Montrieux. Telle est l'origine de la branche féminine de l'Ordre.

### Quelques figures marquantes

Solitaires, les chartreux évitent de faire parler d'eux. Seules les circonstances particulières ont fait que certains noms sont passés à la prospérité. Ainsi en est-il de saint Hugues, évêque de Lincoln (†1200), du bienheureux Nicolas Albergati, devenu évêque de Bologne et cardinal (†1443), de Denys (†1471) et de Lansperge (†1539) qui ont laissé tous deux une œuvre écrite importante. L'Ordre a eu aussi des martyrs : des chartreux anglais sous Henri VIII, des chartreux français pendant la Révolution et des chartreux espagnols durant la guerre civile de 1936.

Parmi les figures marquantes de l'histoire des moniales chartreuses, on peut signaler sainte Roseline (1263-1329), la bienheureuse Béatrix d'Ornacieu (†1303) et Marguerite d'Oingt (†1310) qui a laissé une œuvre originale écrite en vieux lyonnais.

La communauté de Chartreuse, exilée en Italie en 1903, a pu rentrer en France en 1940, grâce à l'audace du Père général, Dom Ferdinand Vidal. À son suc-

cesseur, Dom André Poisson, est revenu la délicate mission de mener à bien l'aggiornamento demandé par le concile Vatican II. En mai 1997, la communauté de Chartreuse a élu pour lui succéder Dom Marcellin Theeuwes, ancien prieur de Montrieux.

### **MAISONS ET EFFECTIFS DE L'ORDRE**

En 1998, l'Ordre comprend 19 maisons d'hommes qui se répartissent ainsi : 4 en France, 5 en Espagne, 2 en Italie, 1 en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Suisse, au Portugal, en Slovénie, aux États-Unis, au Brésil et en Argentine.

L'Ordre compte 5 monastères de femmes : 2 en France, 2 en Italie et 1 en Espagne.

Au 31 décembre 1997, on comptait, chez les moines, 327 profès (dont 67 en France), 21 novices et 17 postulants ; chez les moniales, 71 professes (dont 27 en France), 7 novices et 3 postulantes.

### **PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

#### Moines et moniales

Les deux branches de l'Ordre, masculine et féminine, s'inspirent toutes deux du charisme de saint Bruno. Elles forment ensemble une seule famille monastique.

Mais chacune a son organisation propre et son gouvernement particulier, avec Chapitre général séparé, présidé par le Prieur de Chartreuse, qui est en même temps Ministre général de l'Ordre.

#### La vie solitaire en cellule

L'appel de Dieu à la solitude a exigé des chartreux des conditions qui ont modelé jusqu'à leurs lieux de vie. Leurs maisons sont suffisamment éloignées des endroits habités. Chaque moine ou moniale demeure dans une “cellule” composée d'une petite maison et d'un jardin. Dans cet ermitage, l'absence des bruits du monde invite au silence et à la solitude intérieurs, pour une vie d'union intime avec Dieu, cœur à cœur avec lui, à l'écoute de sa Parole. La plus grande partie de la vie du moine se passe dans cette cellule. Elle est le cadre habituel de ses occupations journalières : prière personnelle, lecture, travail, repas, sommeil.

#### La vie fraternelle et les lieux conventuels

Cependant le chartreux n'est pas un ermite. Il rejoint ses frères en certaines occasions. C'est pourquoi sa cellule s'ouvre sur un cloître conduisant aux lieux communautaires : église, chapitre, bibliothèque, réfectoire.

Les dimanches et jours de fêtes, les réunions sont plus fréquentes et une plus large place est donnée au réconfort qu'apporte la vie en famille. Les moines déjeunent ensemble au réfectoire, après avoir chanté l'office de sexte à l'église. Tierce et non sont également chantées au chœur. De plus, un colloque les rassemble pour une rencontre d'amitié, de détente et de partage fraternel. Ils se retrouvent également chaque semaine pour une promenade de 3 ou 4 heures dans la nature. Ils marchent habituellement deux par deux, ce qui permet un échange plus personnel. Ces diverses rencontres fraternelles favorisent l'union des cœurs et leur épanouissement, entretiennent l'affection mutuelle et aide à mieux vivre la solitude.

#### La famille cartusienne : harmonie dans la diversité

Depuis l'origine, l'Ordre cartusien, tel un corps dont les membres n'ont pas tous la même fonction, trouve son unité en diverses formes de vie complémentaires. Les moines et moniales du cloître sont appelés à chercher Dieu principalement dans le silence et la solitude de la cellule. Les convers (frères ou sœurs), en revanche, associent à cette vie de solitude une plus large part de travail pour le service de la communauté. Les uns

et les autres sont également moines et participent à la même vocation contemplative et solitaire, mais dans un cadre différent, selon la diversité de l'appel divin et des aspirations et aptitudes personnelles.

### Un travail contemplatif

Les moines et moniales du cloître accomplissent divers travaux en cellule (entretien, menuiserie, reliure, couture, tissage, dactylographie, peinture d'icônes, etc.). Les convers ou converses, selon leurs obédiences, s'adonnent aux multiples tâches ménagères, aux services d'entretien de la maison, à quelques travaux agricoles ou autres. Bien qu'ils doivent par fois s'entraider, ils travaillent le plus souvent en solitude.

Pour le chartreux, travailler en union avec Jésus, en sa vie pauvre et cachée de Nazareth, est une œuvre contemplative. L'union à la volonté du Père en tous les travaux inspirés par l'obéissance, pour le bien de tous, est la nourriture inépuisable de celui qui a faim de Dieu. L'occupation du corps et des mains peut aussi faciliter une prière toute simple, un dialogue familier quasi incessant avec l'Hôte intérieur. Les travaux les plus rudes ou plus épuisants invitent le moine à communier plus étroitement à la passion du Christ Sauveur.

### La formation : une longue maturation

Quiconque aspire à demeurer en chartreuse doit apprendre à interioriser peu à peu l'esprit et les coutumes de l'Ordre. Il doit s'appliquer à dégager son cœur de tout ce qui serait un obstacle à son union à Dieu, pour tendre à faire de toute sa vie comme une seule prière continue.

La formation est longue et les étapes sont nombreuses pour préparer le moine ou la moniale à l'engagement définitif : plusieurs mois, et, si nécessaire, jusqu'à un an de postulat, suivis de deux ans de noviciat, puis de trois ans de vœux temporaires, renouvelés ensuite pour deux ans. Enfin, le moine est appelé au don total et définitif de la profession solennelle. Quelque temps après, les moines du cloître sont ordonnés prêtres et les moniales qui le désirent peuvent recevoir la consécration des vierges dont l'Ordre a toujours gardé la tradition depuis l'origine.

### Au rythme de la prière

Au cœur de la nuit, les moines se rassemblent à l'église pour le chant des matines et des laudes. Ces longues heures de prière nocturne sont propices à la contemplation, dans l'attente vigilante du retour du Seigneur (cf. Lc 12,35-40) et la supplication pour la venue de son règne. En fin de

jour, les moines se retrouvent à nouveau à l'église pour le chant des louanges du soir (vêpres) qui invitent au recueillement et au repos spirituel.

Chaque jour, la messe conventuelle est chantée. Le sacrifice eucharistique est le centre du sommet de la vie du chartreux, la manne de l'exode spirituel qui, au désert de sa vie solitaire, ramène le moine vers le Père, dans le Christ.

Les autres offices sont célébrés dans le secret de la cellule. Au son de la cloche, tous prient en même temps, faisant de la maison une seule louange à la gloire de Dieu. Quand ils célèbrent l'office divin, les moines sont la voix et le cœur de l'Église. Par eux, c'est l'Église qui présente au Père dans le Christ, action de grâce et adoration, louange, supplication et humble demande de pardon, au nom de tout le peuple de Dieu.

Le moine tend à offrir à Dieu un culte ininterrompu. Dans sa vie, prière liturgique et prière solitaire se complètent harmonieusement. La méditation assidue de l'Écriture, les temps forts de prière personnelle et l'étude créent en lui une disposition d'écoute amoureuse. Introduit peu à peu par la grâce de l'Esprit, dans les profondeurs de son cœur, le moine peut alors aimer Dieu et adhérer à lui de tout son être.

La liturgie des chartreux est marquée par leur vocation érémitique. Le chant grégorien qui leur est propre est un élément de leur patrimoine conservé depuis l'origine ; il est porteur d'intériorité et de sobriété spirituelle. Les textes et les rubriques de la liturgie cartusienne ont été révisés suivant les orientations du concile Vatican II.

### Accueil

Telle que la conçoivent les chartreux, la solitude est exigeante. La communauté n'accueille que les aspirants à la vie cartusienne et les familles des moines ou moniales, une ou deux fois par an.

### **LA MISSION DES CHARTREUX**

“Ce que la solitude et le silence du désert apportent d'utilité et de joie divine à qui les aime, ceux-là seuls le savent qui en ont fait l'expérience” (saint Bruno). Cependant, le chartreux n'a pas choisi cette “meilleure part” (Lc 10,42) pour être seul à en bénéficier. Embrasser la vie cachée ne lui fait pas désertir la famille humaine. Vaquer à Dieu seul est une fonction qu'il a à remplir au cœur de l'Église, au nom de tous et pour tous. Son union au Seigneur, dans la mesure où elle est vraie, dilate son cœur jusqu'à le rendre

capable d'embrasser le monde entier et de porter en Dieu toutes ses aspirations.

Si les chartreux ont choisi cette solitude où ils s'imposent volontairement des restrictions importantes, c'est dans le but unique de se tenir mieux ouvert à l'absolu de Dieu et à la charité du Christ. C'est dire qu'il leur faut fuir toute forme d'égoïsme et se tenir dans la plus grande simplicité. Alors, la parole de Dieu remplira leur silence ; par le dépouillement et le travail, ils seront solidaires de tous ceux qui peinent, où que ce soit ; et en plein cœur de l'humanité, mais cependant cachés au monde, ils seront la mémoire indéracinable de ses origines divines, le constant rappel d'une destinée spirituelle pour tous les hommes, parce que vivants de la Vie même de Dieu.

## SIGNE DE VISIBILITÉ

La "présence au monde" des chartreux ne se perçoit pas ou peu extérieurement, leur part étant de rester cachés dans le secret de la face de Dieu.

Cependant, l'architecture typique de la chartreuse, avec son alignement de petites cellules groupées autour d'un cloître, à proximité de l'église et des lieux conventuels, témoigne bien de la vocation du chartreux voué tout entier à la prière

contemplative, dans un harmonieux équilibre de vie érémitique et communautaire.

Moines et moniales, en signe de leur appartenance à la famille cartusienne, portent un habit blanc composé d'une robe et d'une cuculle.

## PROJETS

Le Saint Père encourage instamment les instituts de vie consacrée contemplative à s'établir dans les jeunes églises. Pour répondre à son appel et à celui de certains évêques, moines et moniales ont entrepris des fondations en Amérique latine (Brésil et Argentine) et en Extrême-Orient.

## POUR EN SAVOIR PLUS...

### Livres sur les Chartreux

- *La Grande Chartreuse par un Chartreux* (Correrie de la Grande Chartreuse, 1991)
- A. Ravier : *Saint-Bruno le Chartreux* (Lethielleux, 1984)
- *L'approche de Dieu par le silence de solitude* (Correrie de la Grande Chartreuse)
- B. Bligny : *Saint-Bruno, le premier Chartreux* (Ouest-France, 1984, épuisé)

- *Saint-Bruno et les chartreux* (La tradition vivante, 1984)
- R. Serrou et P. Vals : *Au désert de Chartreuse, la vie solitaire des fils de Saint-Bruno* (Éd. Pierre Horay)

### Brochures sur les moniales chartreuses

- *Moniales chartreuses à Nonenque* (1997)
- *Moniales à la Chartreuse Notre-Dame* (Reillanne) Éd. CIF, 1989
- *Si oyes su voz... Las monjas cartujas de Santa Maria des Benifacà* (1992)

### Textes cartusiens

- *Lettres des premiers chartreux (tome I) : Saint Bruno, Guigues, Saint-Anthelme* (SC 88 : "Sources chrétiennes" n° 88)
- *Lettres des premiers chartreux (tome II) : les moines de Portes* (SC 274)
- *Guigues Ier : Méditations* (SC 308)
- *Coutumes de Chartreuse* (SC 313)
- *Guigues II : Lettres sur la vie contemplative (ou Échelle des moines) suivies de douze méditations* (SC 163)
- *Guillaume de Saint-Thierry : Lettre aux Frères du Mont-Dieu (Lettre d'or)* (SC 223)

- *Dom Augustin Guillerand : Prière cartusienne* (Correrie de la Grande Chartreuse, 1981)
- *Maître, où demeurez-vous ?* (idem)
- *Silence cartusien* (idem)
- *Un Chartreux : amour et silence* (Paris, Seuil, 1977)
- *Trinité et vie surnaturelle* (Correrie de la Grande Chartreuse)
- *Paroles de Chartreux* (Correrie de la Grande Chartreuse, 1996)

## ADRESSES DES MAISONS DE FRANCE

### Moines

**La Grande Chartreuse**  
F-38380 St-Pierre de Chartreuse  
Tél. 04 76 88 60 30  
Fax 04 76 88 61 08

À la Correrie, située à un kilomètre et demi du monastère, un musée à été créé en 1957, dans le but de proposer aux visiteurs qui le désirent une évocation fidèle de la vie quotidienne des moines et du mystère de leur vocation contemplative, sans troubler leur silence et leur solitude. Le musée est ouvert de Pâques à la Toussaint. (Tél. 04 76 88 60 45).

**Chartreuse de Montrieux**  
F-83136 Méounes-les-Montrieux  
Tél. 04 94 48 98 10  
Fax 04 94 48 99 94

**Chartreuse de Portes**  
F-01470 Bénonces  
Tél. 04 74 36 72 88  
Fax 04 74 36 11 15

**Chartreuse de Sélignac**  
F-01250 Simandre  
Tél. et Fax : 04 74 51 70 79

## Moniales

**Chartreuse de Nonenque**  
F-12540 Marnhagues et Latour  
Tél. et Fax : 05 65 99 37 71

**Chartreuse Notre Dame**  
F-04110 Reillanne  
Tél. 04 92 75 62 76  
Fax 04 92 75 61 05



## CHRONIQUE JURIDIQUE

### 1. NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

La loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations apporte des améliorations au régime fiscal des dons et legs effectués par les particuliers, mais elle accroît aussi de manière importante les avantages fiscaux que les entreprises sont susceptibles de retirer de leurs opérations de mécénat. Plusieurs de ces dispositions fiscales sont susceptibles d'intéresser le communauté religieuses

#### **L'AMÉLIORATION DU RÉGIME DES DONS EFFECTUÉS PAR LES PARTICULIERS**

##### **De nouvelles réductions d'impôts**

Pour les dons versés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, la réduction d'impôt passe de 50 % à 60 % du montant du versement. La limite du versement passe de 10 % à 20 % du revenu global imposable. Lorsqu'au titre d'une année les dons sont supérieurs à cette limite

de 20 %, l'excédent est reporté sur les 4 années suivantes et ouvre droit dans les mêmes conditions à la réduction d'impôt.

Cette réduction s'applique aux dons consentis aux fondations et associations reconnues d'utilité publique, aux associations culturelles ou de bienfaisance autorisées, aux associations déclarées d'intérêt général aux congrégations légalement reconnues pour leurs œuvres laïques.

#### **La délivrance des reçus fiscaux**

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 apporte en outre une plus grande sécurité aux organismes associatifs qui, ne sachant pas toujours bien s'ils répondent aux critères d'intérêt général fixés aux articles 200 et 238 bis du CGI, consultent l'administration fiscale pour savoir s'ils peuvent délivrer des reçus fiscaux. Une nouvelle disposition, codifiée à l'article L 80C du Livre des Procédures Fiscales, prévoit que les associations pourront se prévaloir d'une reconnaissance tacite de cette

capacité par l'administration, dès lors que celle-ci n'aura pas répondu à leur demande écrite dans les 6 mois.

Ceci concerne seulement les communautés reconnues légalement, se prévalant d'œuvres laïques.

### **La taxation des dons manuels aux droits de mutation à titre gratuit écartée par le législateur, pour les organismes d'intérêt général**

On se souvient de l'inquiétude causée dans le monde associatif par une décision de l'administration fiscale confirmée à la fois par le TGI de Nanterre et la Cour d'Appel de Versailles, qui considérait qu'en application de l'article 757 du CGI, il était possible de taxer les dons manuels aux droits de mutation, dès lors qu'ils étaient révélés par le donataire à l'administration, soit spontanément, soit lors d'un contrôle.

La nouvelle loi exclut expressément du champ d'application de cet article 757 les dons manuels consentis aux organismes d'intérêt général.

Quels sont les organismes d'intérêt général? La réponse est fournie par l'article 200 du Code général des Impôts : ce sont les œuvres ou organismes "ayant un caractère philanthropique, éduca-

tif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises". De plus, l'Administration considère que répondent à ce critère les organismes dont l'activité est non lucrative, la gestion désintéressée, et ne fonctionnant pas au profit d'un nombre restreint de personnes.

Les communautés non reconnues ne rentrent pas juridiquement dans ce cadre et risquent donc toujours une taxation en cas de révélation des dons reçus.

Pour les communautés reconnues, on rappellera que la reconnaissance légale entraîne une exonération des droits de mutation à titre gratuit.

### **L'aménagement des droits de succession pour les dons à certains organismes (voir encadré à la suite)**

Actuellement, lorsqu'un héritier, dans le cadre d'une succession, fait un don au profit d'un organisme non lucratif, il est tenu d'acquitter les droits de mutation à titre gratuit (droits de succession) sur la totalité de la part qui lui revient dans la succession.

Le nouveau dispositif de la loi permet aux héritiers, donataires

ou légataires, de consacrer une partie du produit d'une succession au profit de certains organismes. Les sommes versées dans ce cas sont soustraites aux droits de succession.

Il faut remarquer que les dons en cause sont ceux effectués au profit de fondations ou d'associations reconnues d'utilité publique. En revanche, les communautés reconnues et les associations simplement déclarées, même d'intérêt général, sont exclues de cette mesure.

De plus, lorsque ces dons sont consentis à des fondations reconnues d'utilité publique, ils peuvent consister aussi bien en sommes d'argent, qu'en biens en nature (biens mobiliers ou immobiliers). S'agissant d'associations reconnues d'utilité publique, elles ne peuvent recevoir que des sommes d'argent.

### **L'ENCOURAGEMENT DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE**

À l'heure actuelle, les entreprises peuvent déduire de leurs résultats les versements faits à des associations dans la limite de 2,25 ou de 3,25 pour mille du chiffre d'affaire de l'exercice.

Les mesures prévues dans le nouveau texte, pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, portent à 5 pour mille du chiffre d'affaire la limite maximale des versements. Mais surtout elles améliorent de manière significative l'avantage fiscal dont bénéficie l'entreprise.

En effet, le mécanisme de déduction du bénéfice qui n'entraînait au mieux qu'une économie fiscale de 33,33 % du montant de l'impôt sur les sociétés, est remplacé par une réduction d'impôt de 60 % du montant du versement. Si la réduction n'est pas utilisée au cours de l'exercice du versement, l'entreprise peut l'imputer sur les résultats des 4 exercices suivants.

Dès lors que le vote de cette loi, dont les dispositions s'appliquent dès janvier 2003, est passé inaperçu du grand public, les communautés auront intérêt à informer aussi vite que possible leurs relations et amis.

Par ailleurs, sur la base de ces nouvelles dispositions, il convient de corriger notre Guide fiscal aux pages 10 et 11.

PIERRE AVIGNON

## LES DISPOSITIONS NOUVELLES DE LA LOI DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2003 SONT FAVORABLES AUX MOINES ET AUX MONIALES

La nouvelle loi prévoit en effet que le légataire ou l'héritier d'une succession peut faire un don à une fondation ou association reconnue d'utilité publique de tout ou partie de son legs. Cette nouvelle disposition est très intéressante pour les moines et les moniales profès solennels.

En effet, selon le droit canon, si ceux-ci disposent librement de leurs biens par une renonciation au moment de leur profession, les biens qui leur adviennent plus tard doivent revenir à leur communauté.

Cette nouvelle disposition leur permet, en cas d'héritage de leurs parents, frères et sœurs, oncles et tantes, cousins et cousines ou même de personnes sans lien de parenté avec eux, de demander au notaire chargé de la succession de faire don de leur part d'héritage à la Fondation des Monastères pour aider prioritairement leur communauté.

Outre que cela permettra de respecter parfaitement le droit canon qui veut qu'un profès solennel ne possède rien en propre, cela aura pour avantage d'exonérer totalement l'héritage de tout droit de succession.

Attention, le don doit être fait dans les six mois suivant le décès.

## 2. CRÉATION D'UN CHÈQUE-EMPLOI ASSOCIATIF

À l'initiative d'un député, une loi a été votée le 19 mai 2003 qui crée un chèque-emploi associatif. Il s'agit d'aider les petites et moyennes associations qui ont franchi le cap du passage au stade d'employeur. Un système simple a été mis en place qui s'inspire du dispositif du chèque-emploi destiné aux particuliers employeurs, et qui depuis bientôt dix ans donne une large satisfaction.

### L'objectif est triple :

- faciliter l'embauche : le dispositif dispense l'employeur de déclaration sous huitaine ; il dispense aussi de rédiger un contrat de travail. À condition que la durée du travail ne dépasse pas 8 heures par semaine, ou 4 semaines consécutives par an. Dans ces conditions, l'utilisateur du chèque-emploi est réputé satisfaire, par ce fait même, l'ensemble des formalités liées à l'embauche ;

- faciliter le paiement du salarié. Le chèque-emploi associatif permettra le paiement du salarié. Il peut être rédigé facilement, puisque l'employeur ne calculera que le salaire net. Ce chèque dispensera aussi de l'établissement du bulletin de salaires ;

- simplifier les déclarations sociales. La transmission du volet

social annexé au chèque-emploi se substituera aux déclarations nominatives. Et l'URSSAF sera un guichet unique pour le calcul et le paiement des cotisations sociales. Étant précisé que les calculs seront effectués par l'organisme de recouvrement.

### Les conditions d'emploi sont les suivantes :

- l'association doit être à but non lucratif, afin de ne pas fausser les règles de la concurrence ;

- l'association ne doit pas employer de salariés pour plus d'un équivalent temps plein : il s'agit d'éviter un détournement du dispositif légal par des associations employant plusieurs salariés ;

- le salarié doit donner son accord.

### Enfin, on précisera deux modalités du système :

- le chèque peut être retiré auprès des établissements de crédit, de la Poste et du Trésor Public notamment ;

- le régime entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## RECENSIONS

### *Les larmes, la nourriture, le silence*

Nathalie NABERT

154 pages,  
Beauchesne 2001.

Nous sommes heureux de présenter et de recommander cet excellent ouvrage de M<sup>me</sup> le Doyen Nabert qui a si bien contribué à la présente revue. Le livre permettra à celui qui le désire d'approfondir sa connaissance de la spiritualité cartusienne, laquelle repose sur une construction du silence dans un cœur repentant et nourri quotidiennement de la Parole de Dieu. Tel est le chemin de la contemplation pour qui se propose de reposer en Dieu.

L'ouvrage fourmille de citations empruntées aux Coutumes de Chartreuse ou à la tradition de l'Ordre qui s'exprime par des voix autorisées depuis Guigues le Chartreux ou Guillaume de Saint-Thierry jusqu'à Dom Porion ou Dom Guillerand. Le plan de l'ouvrage est extrêmement clair et à lui seul borne le chemin le plus direct pour aller à Dieu. Le rythme retenu est presque toujours trinitaire. Ainsi il est proposé de murmurer la Parole, de la ruminer avant de l'habiter. Ou encore de manger le Verbe, puis de creuser le Verbe afin de communier à l'humanité du Christ. Oui le lecteur peut se laisser saisir à son tour par le mouvement cartusien qui, grâce à l'oubli de soi, suscite un colloque divin permanent. En tout cas, l'ouvrage nous fait comprendre l'importance de l'apostolat silencieux des Chartreux qui, souligne le cardinal Poupard dans la préface, redonnent de la fraîcheur à nos âmes fatiguées, parfois usées voire brisées par les bruits du monde.

A.M.

### *Le chemin du vrai bonheur*

par un Chartreux

220 pages,  
Presses de la Renaissance 2002.

Humilité oblige : l'auteur reste anonyme, même si l'avant-propos nous apprend qu'il s'agit d'un maître des novices chevronné. Nous avons bien apprécié l'ouvrage, fruit d'une expérience exigeante et d'une prière soutenue au désert de Chartreuse. Sous couvert de décliner les

Béatitudes, ce maître de vie spirituelle nous fait découvrir quelques mots-clés de la vie cartusienne : solitude, silence, détachement, paix et surtout pureté du cœur dont la Béatitude correspondante – 'Heureux les cœurs purs' – résume tout le propos. Les grands textes de la tradition cartusienne (par ex. l'Échelle des moines de Guigues le Chartreux), les Statuts rénovés de la Chartreuse viennent appuyer, par des citations appropriées, le développement d'une pensée toujours claire et directement rapportée à l'Évangile. Tout comme la Règle de saint Benoît, les coutumes de Chartreuse ne sont qu'un chemin d'Évangile. Tout croyant, moine ou non, trouvera donc là des indications fort utiles pour sa vie spirituelle, particulièrement pour son temps d'oraison. À ce propos, comme il est juste de souligner que le vide chrétien ne ferme pas le cœur à tout désir et à toute passion, pour le mettre à l'abri de toute souffrance, mais qu'il discipline les passions du cœur et de l'âme pour les mettre au service de l'amour (p. 167). Car la vie doit se décliner comme une constante attention à autrui, à soi et à Dieu. Oui, l'oraison aide à mettre en ordre une vie. Ce petit livre a le mérite de nous le rappeler avec une simplicité et une autorité que donne seule l'expérience.

A.M.

### *Éloge de l'enfouissement*

par un ermite camaldule

122 pages,  
Parole et Silence, 2002.

Dans un n° de notre revue consacré à la tradition de la Chartreuse, il nous a paru intéressant de présenter brièvement cet opuscule écrit par le Père Prieur d'une tradition voisine. Les ermitages camaldules diffèrent des autres monastères et même d'une Chartreuse par l'absence de cloître et la juxtaposition de cellules solitaires dans l'esprit d'une laurie palestinienne. Autant dire, selon le titre même de l'ouvrage, l'enfouissement du camaldule dans la prière silencieuse du cœur. On pourra lire et méditer avec profit de très belles pages sur la garde de la cellule qui permet une stabilisation du cœur en Dieu, laquelle aide à la prière continuelle. Quelques développements sur la place du travail sonnent également avec une justesse teintée d'actualité pour nombre de nos monastères.

### *L'oraison contemplative*

Wilfrid STINISSEN o.c.d.

106 pages, Éd. du Carmel, 2002.

L'auteur, de l'Ordre des Carmes, nous introduit dans l'oraison et nous fait découvrir que "nous sommes prière".

S'appuyant principalement sur les écrits et l'expérience de saint Jean de la Croix il analyse les différentes "traversées" d'une expérience spirituelle qui, à travers des "nuits" nous apprend à "savoir toujours prier". Ceci, à la manière que Dieu demande à chacun personnellement jusqu'à ce qu'il se sente "attiré au centre de son être" quelles que soient les circonstances extérieures et les exigences de sa vie.

Suivent quelques conseils sur la préparation à l'oraison, le temps à y consacrer... qui sont fort pertinents.

### *Apprendre à faire silence*

Anselm GRÜN

94 pages, DDB, 2002.

Il y a un véritable phénomène éditorial Anselm Grün, ainsi que le relevait récemment 'Esprit et Vie' (août 2003, n° 88). L'auteur est moine en Allemagne où il a vendu déjà plus de deux millions d'exemplaires de nombreux petits ouvrages, dont quelques uns ont été traduits en français, comme 'la crise du milieu de la vie' (1999) qui a rencontré un franc succès. Les secrets de l'auteur : sa simplicité de ton et de style qui s'apparente à une causerie, la qualité de ses références très éclectiques (patristiques, mystiques, psychanalytiques), une pratique d'accueil et d'accompagnement spirituel.

Ici l'auteur, dans la grande tradition monastique et spirituelle, désire nous apprendre à faire silence pour vivre et pour prier. Les monastères ne sont-ils pas des écoles de silence ? Il s'agit tout à la fois de renoncer au péché et de s'ouvrir à Dieu. Ces quelques pages, belles et simples, peuvent nous aider à renouveler notre prière.

A.M.

### *Jean Chrysostome, Christianisme et politique au IV<sup>e</sup> siècle*

Rudolf BRÄNDLE

228 p., Cerf 2003.

L'ouvrage se révèle fort utile pour comprendre l'œuvre de saint Jean Chrysostome, tant ses sermons ou autres lettres sont imbriqués dans l'histoire politique de son temps. Beaucoup de passages en demeurent

obscur si on ne connaît pas les intrigues de la cour de Constantinople ou celles des évêques. En tout cas, le saint n'a jamais été lâché par les humbles, par les pauvres de sa ville qu'il a toujours défendus et protégés, quitte à se mettre à dos les puissants. On sait où cela le mena : jusqu'au chemin de croix de l'exil.

Fidèle à son sous-titre, l'auteur apporte un éclairage assez passionnant sur les relations du spirituel et du temporel dans l'Orient chrétien dont on commence à percevoir les prémices de la séparation d'avec Rome.

### *1901 : Les congrégations hors la loi ?*

sous la dir. de Jacqueline LALOUETTE

et Jean-Pierre MACHELON

Letouzey et Ané,  
2002.

Lors du centenaire euphorique de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations, son titre III relatif aux congrégations religieuses est passé relativement inaperçu. Pour combler cette lacune malheureuse, un colloque a été organisé à l'initiative d'Universités parisiennes, qui a rassemblé de nombreux spécialistes : historiens, juristes, canonistes. Les contributions sont rassemblées en trois parties respectivement consacrées au statut des congrégations, à la réception de la loi de 1901 puis aux effets du titre III de cette loi. Le droit positif lui-même est succinctement exposé et le lecteur qui désirerait de plus amples développements sur ce point devra se référer à la thèse du Doyen Durand sur *la liberté des congrégations religieuses en France* (3 vol. Cerf 1999). En revanche, on trouvera de pertinentes réflexions sur la maturation du droit congréganiste, sur les tensions politiques et religieuses qu'il a suscitées. Un très bon article d'André Encrevé montre notamment les faveurs globales des protestants pour cette réforme qui prépare finalement la séparation de l'Église et de l'État. La dernière partie de l'ouvrage fourmille d'illustrations vivantes sur l'application de la loi : les exils malheureux, les sécularisations, les aménagements parfois inattendus comme pour les Pères du Saint-Esprit.

Voilà un colloque bien vivant qui intéressera le monde religieux et tous ceux qui se passionnent pour son histoire aux retombées toujours actuelles.

A.M.

## Journée de formation/information sur la VALEUR D'ENTRETIEN

Toutes les communautés ont reçu une invitation  
à participer à cette journée

**LE MARDI 18 NOVEMBRE**  
de 9 h 30 à 16 h 30

Au Centre Sèvres,  
35 bis, rue de Sèvres, 75006 Paris.  
Métro Sèvres-Babylone, sortir rue Velpeau

Accueil à partir de 9 h 15

Pour tous renseignements et inscriptions  
s'adresser au secrétariat administratif de Monastic  
Carmel de Saint Sever sur Adour  
Tél. : 05 58 76 28 64 de 10 h à 12 h

- 1** Amies infirmières cherchent à acheter dans les départements Gard, Lozère, Ardèche, Hérault, bâtiments religieux entourés d'espaces verts à rénover, pour une double activité : hébergement de personnes âgées et de personnes de passage (retraite, méditation, difficultés passagères) dans une ambiance chaleureuse, calme et sécurisante.  
*Tél. : 06 08 30 48 07*
- 2** Le sanctuaire Notre Dame de Mont Roland (Jura), recherche des chaises ou des bancs pour l'église du sanctuaire (don ou occasion).  
*S'adresser à Claire Marie LEDOUX  
Sanctuaire ND de Mt Roland  
BP 246 — 39103 DOLE CEDEX  
Tél. : 03 84 79 88 13  
Fax : 03 84 79 88 25*
- 3** Vend massicot 80 cm d'ouverture 2 lames  
*Tél. : HR : 05 61 41 05 95*
- 4** Femme célibataire, 51 ans, souhaitant partager spiritualité et liturgie monastiques cherche emploi rémunéré dans un monastère (hôtellerie, accueil, petit secrétariat, entretien, aides diverses)  
*Tél. : 04 37 37 13 87*
- 5** Religieuse de vie contemplative recherche, en accord avec sa communauté, pour une vie de solitude et de silence, un ermitage (avec eau et électricité) de préférence à proximité d'une communauté religieuse pour la messe.  
*S'adresser à la Fondation qui transmettra.*
- 6** Urgent : petit monastère de moniales dans l'Aude, cherche un bénévole sérieux et compétent (nourri, logé) pour un mois (oct/nov) pour travaux de maçonnerie et finitions intérieures (ex : pose de faïences murales) dans bâtiment neuf.  
*Tél./Fax : 04 68 31 02 10*
- 7** Femme célibataire, 54 ans, bonne santé, désireuse de rendre service à communauté religieuse (ambulancière de formation, 7 ans dans une petite structure de personnes âgées, possède une voiture). Libre du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2004.  
*Contactez M<sup>lle</sup> Thérèse LLAONA  
Le Bourg de Bonneval  
43 160 LA CHAISE DIEU*
- 8** Dame célibataire, 54 ans, catholique française, cherche à aider prêtre ou religieux. Logement souhaité.  
*M<sup>lle</sup> Marthe LABERGUE  
Tél. : 06 76 38 90 76*
- 9** Communauté au Liban recherche d'urgence un appareil à hostie.  
*Contactez M<sup>me</sup> TEISSEYRE  
Tél. : 05 57 87 55 67*

### RAPPEL À PROPOS DES ANNONCES

- Nos petites annonces étant un service gratuit, tout particulièrement utile aux communautés, elles sont réservées à nos abonnés.
- Le comité de rédaction se réserve la liberté, selon son expérience, de ne retenir que les annonces susceptibles d'intéresser les communautés.
- À propos des demandes d'emploi, la Fondation attire l'attention des communautés, sur la nécessité de veiller elles-mêmes aux références des candidats, la publication de l'annonce ne constituant pas une garantie suffisante.

# ABONNEMENTS

Abonnez-vous,  
Abonnez vos amis à la revue trimestrielle  
**“LES AMIS DES MONASTERES”**

## **TARIF 2003**

---

Ordinaire : **15 €**

Soutien : **25 €**

Le numéro : **4 €**

## **MODES DE REGLEMENT :**

---

Adresser la demande d'abonnement,  
comportant nom et adresse, chèque, à :

La Fondation des Monastères  
83/85, rue Dutot  
75015 PARIS

- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de :  
“la Fondation des Monastères”.
- Tout abonnement part du 1<sup>er</sup> janvier.
- Envoi gratuit sur demande d'un numéro spécimen.



La Fondation des Monastères  
vient d'éditer son “Guide”  
destiné à remplacer son ancien  
“numéro spécial d'information”.

*Demandez-le au secrétariat.*



Ce que la solitude et le silence du désert apportent d'utilité  
et de divine jouissance à ceux qui les aiment,  
ceux-là seuls le savent, qui en ont fait l'expérience ;  
Là en effet, les hommes forts peuvent se recueillir  
autant qu'ils le désirent, demeurer en eux-mêmes,  
cultiver assidûment les germes des vertus,  
et se nourrir avec bonheur des fruits du paradis.  
Là on s'efforce d'acquérir cet œil  
dont le clair regard blesse d'amour le divin époux  
et dont la pureté donne de voir Dieu.  
Là on s'adonne à un loisir bien rempli  
et l'on s'immobilise dans une action tranquille.  
Là Dieu donne à ses athlètes, pour le labeur du combat,  
la récompense désirée :  
une paix que le monde ignore et la joie dans l'Esprit-Saint.

Lettre de Saint Bruno à Raoul le Verd.